MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre d'État

Monsieur Vincent CAURE
Député des Français établis hors de France
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 0 6 MARS 2025

Réf. : 25-002368-D/ BDC-SCEM / EZ

Monsieur le Député, Cher Vincent,

Vous avez appelé mon attention sur le projet de mise en place du système de contrôle des entrées et des sorties des frontières extérieures de l'espace Schengen, l'entry/exit system (EES).

Attentif aux points de vigilance que vous soulevez, je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants.

Créé par les règlements (UE) 2017/2225 et 2017/2226, l'EES aura vocation à enregistrer les données relatives aux entrées et aux sorties ou aux refus d'entrée des ressortissants de pays tiers (RPT) en court séjour, soumis ou non à visa, franchissant les frontières extérieures de l'espace Schengen. Il visera à améliorer les vérifications faites aux frontières, à lutter plus efficacement contre l'immigration irrégulière et à renforcer globalement la sécurité intérieure de l'espace Schengen.

L'adoption de ces deux règlements a été activement soutenue par les autorités françaises après la crise migratoire et les attentats terroristes de 2015.

La mise en œuvre de l'EES a été affectée par de nombreux reports depuis 2020, en dernier lieu celui acté le 10 octobre 2024 en raison du retard pris par l'agence européenne eu-LISA, qui développe l'architecture technique du système, repoussant sa mise en œuvre à l'année en cours. La Commission européenne a proposé le 4 décembre dernier un nouveau règlement incluant certaines dérogations provisoires au cadre juridique actuel. Ce texte fait actuellement l'objet de négociations entre États membres, avant d'être examiné par le Parlement européen en vue d'une adoption d'ici l'été prochain.

Ce nouveau système aura des conséquences très fortes sur le contrôle aux frontières, d'une part en faisant évoluer considérablement le métier des garde-frontières, d'autre part en allongeant les temps de contrôle. Comme vous le soulignez, il aura un impact économique sur les opérateurs aéroportuaires et portuaires, ainsi que sur les transporteurs, comprenant des compagnies nationales. Enfin, il revêt une sensibilité extrême outre-Manche, incarnant de manière visible et évidente les conséquences du Brexit pour la circulation des personnes, avec une concentration de difficultés au port de Douvres.

Un travail très conséquent est mené depuis plusieurs années par les services de l'État, et notamment par le ministère de l'Intérieur, pour préparer de façon maximale nos points de passage frontaliers à l'arrivée de l'EES en lien avec les opérateurs et les transporteurs, mais aussi avec les autorités britanniques, dont l'investissement est essentiel pour suivre l'état d'avancement des trois bureaux à contrôles nationaux juxtaposés (BCNJ) de Douvres, Folkestone et Saint-Pancras.

.../...

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

Par ailleurs, pour éviter des situations de congestion aux frontières, les règlements européens donnent la possibilité aux États membres de déployer des solutions de pré-enregistrement.

Elles permettront aux voyageurs de se préenregistrer en amont des aubettes pour réduire le nombre de formalités à effectuer par le garde-frontière, et donc de limiter en partie la hausse des temps de traitement aux frontières.

La France a fait le choix de proposer aux principaux gestionnaires d'infrastructures frontalières la mise à disposition de solutions de pré-enregistrement (kiosques et tablettes) avec financement mixte entre l'État et l'opérateur. L'État a consacré une enveloppe de 17 millions d'euros.

Au-delà, d'autres leviers de fluidification à caractère expérimental sont en cours de développement ou de discussion avec la Commission, comme la possibilité pour les voyageurs soumis à l'EES éligibles aux dispositifs de passage rapide aux frontières extérieures (PARAFE) d'y recourir, ou encore la mise à disposition d'une application mobile de pré-enregistrement. Toutefois, les retards pris pour la résolution des problèmes techniques du système principal, et des tests inhérents avec les opérateurs, retardent d'autant plus les travaux sur ces solutions.

S'agissant enfin de l'état de préparation opérationnelle à la frontière franco-britannique, il fait l'objet d'une intense coopération avec les autorités britanniques et la Commission européenne, dont il ressort un modèle de fluidification des véhicules légers à Douvres qui devrait permettre de limiter les congestions.

Soyez assuré de la pleine mobilisation des services de l'État pour mettre en place ce nouveau système de surveillance de nos frontières dans les meilleures conditions pour les opérateurs et les voyageurs.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

Bruno RETAILLEAU